

UN ÉTAT FORT AU SERVICE D'UN QUÉBEC PLUS VERT



La lutte contre les changements climatiques constitue un enjeu vital, incontournable pour notre avenir. Un enjeu qui dépasse la seule responsabilité du ministère de l'Environnement et qui nécessite l'engagement soutenu et coordonné de tout l'appareil gouvernemental.

Un gouvernement du Parti Québécois fera de la lutte contre les changements climatiques une véritable priorité de l'État.

Un État fort pour lutter contre les changements climatiques

- Faire du premier budget d'un gouvernement du Parti Québécois celui du virage vert;
- Adopter une loi-cadre sur le respect de nos engagements climatiques;
- Confier au premier ministre le titre de responsable du développement durable et créer un ministère du Climat, de l'Environnement et de l'Énergie;
- Adopter une stratégie de transformation industrielle vers l'économie verte qui mise sur un meilleur accès au capital des entreprises, la recherche et l'innovation vertes, le rôle stratégique de l'État et un meilleur marché du carbone.

Un État fort pour sortir le Québec des hydrocarbures

- Aucun nouveau projet d'hydrocarbures ne sera autorisé, et les permis d'exploration et d'exploitation seront graduellement retirés. Les projets déjà démarrés devront quant à eux respecter trois conditions minimales : l'acceptabilité sociale, la réduction de l'empreinte écologique, et l'interdiction de la fracturation hydraulique ou de tout autre procédé chimique similaire;
- Un BAPE générique sur la filière des hydrocarbures en Gaspésie sera lancé;
- La Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents seront abrogés;
- La Caisse de dépôt et placement du Québec devra adopter un plan de désinvestissement graduel des activités d'exploration, de production et de transport par pipeline d'énergies fossiles.

UN ÉTAT FORT AU SERVICE D'UN QUÉBEC PLUS VERT

Un État fort pour protéger notre eau

- Adopter une stratégie de réduction du risque d'inondation misant sur la concertation à l'échelle des bassins versants, la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine, la protection des milieux naturels, et l'amélioration des connaissances sur les zones inondables;
- Adopter une stratégie de réduction des déversements d'eaux usées misant sur une mise à niveau des ouvrages municipaux prioritaires d'assainissement des eaux, des inspections accrues, une loi mieux appliquée, l'accélération du verdissement des villes, ainsi que la mise en place de mesures de captage des eaux pluviales et de réduction de la consommation d'eau potable.

Un État fort pour protéger la biodiversité essentielle à la vie

- Respecter les engagements internationaux du Québec en matière de protection de la biodiversité par la désignation, d'ici 2020, d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières comme aires protégées.

Un État fort pour affirmer nos compétences en matière environnementale et renforcer le BAPE

- Adopter une loi affirmant la primauté de la compétence du Québec en matière d'environnement qui inclue l'affirmation de notre pouvoir exclusif pour évaluer tout projet réalisé en territoire québécois, et statuer à son sujet;
- Garantir l'indépendance du BAPE en désignant ses dirigeants (président et vice-président) par l'adoption d'une motion aux deux tiers des élus de l'Assemblée nationale, ainsi que l'ensemble de ses membres par le biais d'un comité de sélection indépendant.